



## Jeux du Québec Est-du-Québec

### Objet : Procédure pour le filtrage des antécédents judiciaires

Lors de la visite des chefs de délégation à Alma en octobre dernier, **SPORTSQUÉBEC** a informé les régions du changement de responsabilité à l'égard du filtrage des antécédents judiciaires. L'URLS est responsable du filtrage des accompagnateurs et des missionnaires, alors que les Fédérations sont responsables du filtrage des entraîneurs pour la prochaine Finale des Jeux du Québec.

**L'URLS doit fournir la preuve du filtrage à SPORTSQUÉBEC lors de l'arrivée de la chef de délégation à la Finale des Jeux du Québec.** Ceci implique donc que nous devons avoir reçu le résultat du consentement à la vérification avant le départ de la mission, soit le 22 février 2017. L'URLS du Bas-Saint-Laurent a une entente de gratuité avec la Sûreté du Québec pour le filtrage du personnel d'encadrement de la région. Pour bénéficier de cette gratuité et compte tenu des délais de réception de réponse, nous devons faire le filtrage **avant le 23 janvier 2017**. Vous devez donc me faire parvenir, avant cette date, le formulaire de consentement des entraîneurs et accompagnateurs potentiels dans le cas où votre sélection est après cette date. Voici la marche à suivre selon la date de votre sélection.

Voici les 3 scénarios possibles :

- 1. L'entraîneur ou l'accompagnateur a été filtré après le 1<sup>er</sup> février 2015 et peut fournir le résultat du filtrage à l'URLS du Bas-Saint-Laurent. L'entraîneur devra également fournir le résultat à sa Fédération sportive.**
- 2. Votre sélection est avant le 23 janvier 2017, la vérification est gratuite.**
  - Les **accompagnateurs** doivent remplir le formulaire de consentement à une vérification et le faire parvenir à l'URLS au maximum le mercredi suivant la sélection ou le 23 janvier pour les sélections des 21-22 janvier.
  - Les **entraîneurs**, dont la Fédération n'offrira pas le service gratuitement, peuvent remplir le formulaire de consentement à une vérification et le faire parvenir à l'URLS au maximum le mercredi suivant la sélection. La chef de délégation fera parvenir le résultat à l'entraîneur et ce dernier sera responsable de le transmettre à sa Fédération.

Voici la procédure à suivre avec le formulaire à la vérification fourni par l'URLS :

Si l'entraîneur/accompagnateur demeure dans la région de Rimouski, il doit :

- Signer les sections 4 et 5 (verso). **Ne pas** signer la section 2.
- Se présenter au bureau de l'URLS, 38 rue Saint-Germain Est, bureau 304, pour faire compléter la section 2. Il doit avoir avec lui deux pièces d'identité avec photo, dont le permis de conduire.
- L'URLS fait le suivi avec le corps policier.

Si l'entraîneur/accompagnateur demeure à l'extérieur de Rimouski, il doit :

- Compléter la section 2 à l'exception de la première ligne et de l'encadré qui atteste l'identification de la personne.
- Signer les sections 4 et 5 (verso). **Ne pas** signer la section 2.
- Faire parvenir à l'URLS les documents avec la photocopie de deux pièces d'identité avec photo, dont le permis de conduire.
- L'URLS fait le suivi avec le corps policier.

**3. Votre sélection est après le 23 janvier 2017, il y a deux possibilités :**

**Possibilité #1 (gratuit) :** Faire parvenir la liste des accompagnateurs et entraîneurs potentiels à l'URLS avant le 16 janvier. L'URLS fera parvenir le formulaire de consentement à une vérification aux personnes ciblées par l'association régionale. Les entraîneurs et accompagnateurs qui souhaitent être filtrés gratuitement devront envoyer le formulaire à l'URLS avant le 23 janvier.

**Possibilité #2 (avec tarification) :** Si l'association régionale n'a pas envoyé la liste avant le 16 janvier, l'**accompagnateur** devra faire la vérification via Sterling Backcheck au coût de 25 \$ aux frais de l'individu ou de l'association. Vous devez suivre la procédure au lien suivant : <http://sterlingbackcheck.ca/urls-bsl>.

L'**entraîneur** devra faire la démarche de vérification avec sa Fédération sportive et transmettre son résultat à l'URLS. Si la Fédération fait la vérification via Sterling Backcheck, l'entraîneur peut transmettre le résultat directement dans le compte de l'URLS du Bas-Saint-Laurent de cette compagnie de vérification.

***Veillez prendre note que la politique de l'URLS du Bas-Saint-Laurent sur le filtrage indique qu'un accompagnateur, dont le filtrage donne un résultat positif, ne pourra accompagner la délégation lors de la Finale des Jeux du Québec.***

Pour plus d'informations :

Josée Longchamps

Chef de délégation

418 723-5036 poste 230

[joseelongchamps@estduquebec.com](mailto:joseelongchamps@estduquebec.com)